

2025/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2025/287

**Objet : Réhabilitation et rénovation énergétique du gymnase de la Ferme du Temple, sis sur la parcelle AY2, avenue Jean Claude ROZAN**  
**- Approbation de l'avant-projet définitif**

#### Séance du mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 18 septembre 2025, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 23

Excusés

représentés : 8

Absents : 4

\* Représentée par S. Mercieca jusqu'à son arrivée à 18h39 avant le vote du point n°2, et à son départ à 19h58 au cours du point n°6

\*\* Arrivé à 18h39 avant le vote du point n°2

\*\*\*Représentée par J. Berrebi jusqu'à son arrivée à 18h57 avant le vote du point n°3

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg\*, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Omar Abbazi, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik\*\*\*, Christian Amar Henni\*\*, Christine Tisserand, Claude Stillen, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

**Excusés représentés :**

Véronique Gauthier à Gilles Melin, Denise Poezevara à Siegfried Van Waerbeke, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Aurélie Monfils, Nejla Toptas à Stéphane Raffalli, Jérémie Kawouk à Souad Medani, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Claude Stillen

**Absents :**

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Sandanakichenin Djanarthany

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

---

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
24 septembre 2025  
DÉLIBÉRATION  
N°2025/287

**Objet : Réhabilitation et rénovation énergétique du  
gymnase de la Ferme du Temple, sis sur la parcelle  
AY2, avenue Jean Claude ROZAN - Approbation de  
l'avant-projet définitif**

Travaux

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Gilles MELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement durable, de la Transition écologique, de l'Ecopolis et de la Démocratie locale,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles et notamment les articles L 123-1, R122-7 et suivants

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2023/194 en date du 28 juin 2023 approuvant l'opération de rénovation énergétique et de restructuration du Gymnase Ferme du Temple et fixant l'enveloppe prévisionnelle des travaux,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2023/385 en date du 20 décembre 2023 approuvant le programme et fixant l'enveloppe prévisionnelle des travaux du Gymnase Ferme du Temple,

**VU** la décision n° 2023/057 en date du 24 février 2023 sollicitant une subvention au titre de l'Appel à Projet de la Région Ile-de-France – Aide aux équipements sportifs de proximité,

**VU** la décision n° 2023/058 en date du 24 février 2023 sollicitant une subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne au titre de l'axe 1 du fonds vert 2023,

**VU** l'arrêté de la Préfecture de l'Essonne, n°2023-PREF-DRCL/072 du 15 mai 2023, portant attribution de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« Fonds vert »),

**VU** l'avis du Bureau Municipal,

**VU** l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de vie et Ecologie en date du 17 septembre 2025,

**CONSIDERANT** la rénovation du gymnase de la Ferme du Temple situé en plein cœur d'un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV),

2025/

**CONSIDERANT** l'opportunité pour la Commune, dans le cadre des travaux de réhabilitation dudit gymnase, de raccorder le bâtiment au réseau de géothermie en cours de déploiement sur l'ensemble de ce secteur,

**CONSIDERANT** la volonté municipale de poursuivre son effort de sobriété énergétique sur son patrimoine communal,

**CONSIDERANT** l'avant-projet définitif rendu par le bureau d'étude SYNAPSE et le cabinet d'architecture STUDIO ECHOS,

**APRES DELIBERATION**

**APPROUVE** l'avant-projet définitif de l'opération de réhabilitation et de rénovation énergétique du Gymnase Ferme du Temple, sis sur la parcelle AY2, avenue Jean-Claude ROZAN, annexé à la présente délibération.

**PRECISE** que l'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 2 500 000 euros H.T. (février 2025).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre l'opération et à signer tous les actes afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme

Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 30 SEP. 2025

Publié le : 30 SEP. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Signé électroniquement par :

STEPHANE RAFFALLI

Le 30/09/2025 à 13:30